

# Règlement OSEZ LIBOURNE

## Samedi 28 Juin 2025

### 1° Conditions d'inscriptions et de participation aux courses

Pour tout engagement à l'une des épreuves d'Osez Libourne , merci de vous rendre sur le site [ffneaulibre.fr](http://ffneaulibre.fr), portail d'inscription, ou en cliquant sur le lien de notre site internet : Osez la Natation en eau libre.

Seuls les nageurs titulaires d'une licence FFN compétiteur, FFTriathlon\*, FFPentathlon\*, FFSSM\* ou FFHandisport\* (\* avec la licence Eau Libre Proportionnelle) valide pour la saison sportive 2024-2025 pourront s'inscrire à l'épreuve du 5000 m.

LA LICENCE FFN EAU LIBRE PROMOTIONNELLE SEULE NE PERMET PAS DE PARTICIPER A L'ÉPREUVE du 5000 m.

Les nageurs titulaires d'une licence FFN valide pour la saison sportive 2024-2025 ou « FFN eau Libre Promotionnelle » en cours de validité, pourront participer aux autres épreuves, sans fournir de certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Natation en eau libre en compétition, de moins d'un an à la date de la manifestation.

Pour tous les autres nageurs, la licence FFN Eau Libre promotionnelle sera obligatoire. Elle a un coût de 15€ et est valable une année de date à date. Avec cette licence FFN Eau Libre Promotionnelle, vous pourrez vous engager sur toutes les autres manifestations de Natation en eau libre de la saison en cours, comme étant licencié FFN de type « Licence promotionnelle eau libre ».

Seuls les nageurs ayant transmis au club organisateur un dossier d'inscription complet, pourront participer à nos courses.

Inscription des mineurs : seuls les mineurs âgés de 8 ans révolus ou plus, et répondant aux critères de licence décrits ci dessus, pourront s'inscrire au 500 mètres et au relais.

Seuls les mineurs âgés de 12 ans révolus ou plus, et répondant aux critères de licence décrits ci dessus, pourront s'inscrire au 2000 m.

Seuls les mineurs âgés de 13 ans révolus ou plus, et répondant aux critères de licence décrits ci dessus, pourront s'inscrire au 5000 m.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son engagement à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu par cette dernière ou provoqué par elle durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant d'Osez Libourne, ou d'engager des poursuites à son encontre, si la personne à occasionner des dommages.

Pour une inscription sur place le participant devra fournir :

- Pour **les licenciés FFN ou « FFN Eau libre promotionnelle »** :

Un récépissé de licence fédérale 2024-2025 (téléchargeable sur votre espace Extranat ou à demander à votre référent club)

S'acquitter du droit financier de sa (ou ses) course(s)

- Pour les **non licenciés FFN ou « FFN Eau libre promotionnelle »** :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Natation en eau libre en compétition (mention obligatoire)

Remplir le formulaire de licence FFN Eau Libre Promotionnelle accompagné de 15€, en règlement de cette licence,

S'acquitter du droit financier de sa (ou ses) course(s) et de la licence

400 dossards seront disponibles pour Osez Libourne 2025, toutes courses confondues. Les 400 premiers dossiers retournés complets seront inscrits à l'épreuve.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

Le port des palmes, tubas, et pull-boy, est interdit pendant les épreuves.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à suivre les nageurs avec une embarcation personnelle de type stand up paddle, canoé, bateau , etc...

RELAIS, 3 X 300 m :

Les équipes de relais doivent être mixtes et composées de 3 nageurs, filles et garçons. Chaque nageur devra remplir les conditions d'âge ( 8 ans révolus) et de licence mentionnées ci-dessus, et réalisé individuellement une distance de 300 m.

Combinaisons

Nous invitons les participants à nager dans les vraies conditions de la Natation en eau libre, à savoir **en maillot de bain**.

Entre **14°C et 17,9°C**, les combinaisons néoprène\* ainsi que les bonnets sont obligatoires.

Entre **18°C et 19,9°C**, les combinaisons néoprène\* sont optionnelles.

Entre **20°C et 31°C**, les combinaisons néoprène\* sont interdites.

(\*les combinaisons néoprènes (hommes/femmes) ne devront pas couvrir le cou, ni aller au-delà des poignets, ni descendre en dessous des chevilles. La combinaison néoprène doit à minima recouvrir l'intégralité des membres inférieurs et le torse du nageur)

Si la température de l'eau est **supérieure à 18°C**, les maillots de bain type compétition et les combinaisons tissus (hommes/femmes), sont admises. Toutefois, ces

combinaisons tissus ou combinaison trifonctions, ne devront pas couvrir le cou, ni aller au-delà des épaules, ni descendre en dessous des chevilles.

Dans le cas d'une **eau supérieure à 20 degrés**, un nageur qui se présentera dans le sas de départ avec une combinaison néoprène sera disqualifié à sa sortie de l'eau et n'apparaîtra pas dans les résultats.

Le port de bijoux, montres, piercing est **interdit** pendant la course, pour éviter tout risque de blessures lors d'un contact avec un autre nageur.

## **2°/ Obligation lors de l'arrivée sur site – Retrait des dossards - Marquage du numéro sur les nageurs pour accéder au départ de la course**

Les nageurs doivent confirmer leur présence à leur arrivée sur le site des Dagueys en se présentant au stand « retrait des dossards », où ils seront enregistrés sur la Start List, et où leur numéro de participant leur sera communiqué. Le passage sur le stand « retrait des dossards » devra être effectué par le nageur au plus tard 45 min avant le début de la course. Tout nageur se présentant moins de 45 mn avant le départ de sa course, sera considéré comme forfait, et ne pourra donc pas participer à la course à laquelle il s'est préinscrit. Les nageurs forfaits ne seront pas remboursés.

Lors de son passage sur ce stand, le nageur sera « marqué » sur chaque omoplate dans le haut du dos, et sur les bras et les mains, par l'apposition de son numéro de participant au feutre.

Aucun nageur ne pourra accéder au départ d'une des courses, si son numéro n'a pas été apposé dans les conditions définies ci-dessus, sur le stand « retrait des dossards », et par les membres du Club Libourne Cali Natation.

En entrant sur le ponton, lors de l'appel avant le départ de chaque course, il sera remis une puce à chaque nageur, afin que son temps puisse être chronométré par un système de chronométrage automatique. Le nageur devra porter cette puce tout au long de sa course, toucher la plaque d'arrivée, passer sous l'arche d'arrivée, puis restituer la puce à la sortie de l'eau à l'organisation.

## **3°/ Acceptation du règlement :**

La participation à Osez Libourne implique l'acceptation par chaque participant du présent règlement, dans son intégralité et sans réserve. Chaque participant reconnaîtra avoir pris connaissance du présent règlement, et l'accepter dans son intégralité, en cochant la case correspondante du dossier d'inscription numérique sur le portail d'inscription en ligne. Cette formalité sera accomplie par un parent pour les enfants mineurs.

Aucun nageur ne pourra participer à une des courses Osez Libourne 2025, sans avoir accepté le présent règlement tel que défini ci-dessus.

L'organisateur d'Osez Libourne se réserve le droit de modifier le présent règlement, pour quelque motif que ce soit, jusqu'au jour de la manifestation, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

## **4°/ DROIT A L'IMAGE :**

Un photographe et un pilote de drone professionnel seront présents lors de la manifestation sportive.

De par sa participation à Osez Libourne, chaque nageur autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre d'Osez Libourne en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **5°/ Temps éliminatoires - Arrivée de la course et Classements**

Les nageurs devront toucher la plaque d'arrivée pour que le temps soit valide.

Pour être classés les nageurs ne devront pas s'accrocher à une embarcation de la sécurité, ni s'arrêter en touchant le fond ou les accotements du lac.

Les juges de course pourront disqualifier un nageur, en cours d'épreuve, et le sortir immédiatement de l'eau, s'il n'a pas fini son parcours dans les temps indiqués ci dessous:

- 25 minutes pour le 500mètres,
- 1h10 minutes pour le 2 000 mètres,
- 2h15 minutes pour le 5 000 mètres,

Après chaque course, des podiums récompenseront les trois premières filles et les trois premiers garçons des deux catégories suivantes : 15 ans et moins (né en 2010 et après) et 16 ans et plus (né en 2009 et avant).

### **6°/ Condition d'annulation de la course**

En cas de force majeure, ou de température de l'eau inférieur à 14° C ou supérieur à 31° C, les organisateurs peuvent décider d'annuler la manifestation et les courses, sans qu'aucun dédommagement, ni remboursement, ne puisse être demandé par les concurrents. Ceci pourrait notamment être le cas par exemple pour cause d'intempéries, orages, contaminations de l'eau rendant celle -ci impropre à la baignade, crise sanitaire etc.

### **7°/ Respect de l'environnement :**

En s'inscrivant à Osez Libourne, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le site.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

#### **8°/ Assurances Responsabilité civile :**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation d'Osez Libourne, et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif de ladite assurance peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

#### **9°/ Assurance Dommage Matériel :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe à chacun de se garantir le cas échéant contre ce type de risques auprès de son propre assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels, en cas de vol, dégradation ou de perte. Les objets, accessoires remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

#### **10°/ Décharge de responsabilité :**

En s'inscrivant et en prenant part à Osez Libourne, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni la mairie de Libourne, ni le club Libourne Cali Natation, ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

**Elisabeth DUGOS, Présidente**

**Pour le club LIBOURNE CALI NATATION**